Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 059-215900903-20201217-20_5_17-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 17 décembre 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 décembre 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Vincent DELANNOY (à Mme Annie HUS), M. Pierre DELZENNE (à M. Eric DESREUMAUX), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absents : M. Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX

N°20-5-17

Intercommunalité

Prestations de services d'assurances

Adhésion à la convention de la Métropole Européenne de Lille pour le groupement de commandes portant sur la passation et l'exécution des marchés de services d'assurances

Rapport de M. Pierre Zimmermann
Adjoint au Maire

Dans le cadre du Schéma Métropolitain de Mutualisation, et par délibération 18 C 0148 du 23 février 2018, la Métropole Européenne de Lille a acté le lancement d'une démarche de mutualisation des assurances entre la MEL, SOURCEO et les communes intéressées. Cette démarche a porté, dans un premier temps, sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) porté par la MEL.

Sa mise en œuvre a permis de mettre en exergue et de préciser les besoins en matière de contrats d'assurances de chacun des partenaires.

La mutualisation des contrats d'assurances avec la MEL, dans le cadre du groupement de commandes proposé, vise un objectif de réduction des coûts par l'effet de levier suscité par l'achat groupé, et un objectif de qualification des contrats par la rédaction des cahiers des charges dans le cadre de l'AMO.
Plusieurs contrats d'assurances sont concernés, chaque partenaire ayant exprimé ses besoins propres qui peuvent porter sur une partie ou l'intégralité de ces contrats.
Dans ce cadre, il est envisagé de lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation des contrats d'assurances qui correspondent aux lots ci-dessous décrits.

Le coût total estimatif du projet est de 10 666 061,54 € HT.

Le coût estimatif pour la Ville, calculé sur les primes actuelles et sur la durée des marchés, est réparti comme suit :

- 13 164,60 € HT pour le lot responsabilité civile ;
- 55 876,05 € HT pour le lot dommages aux biens ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2020
Reçu en préfecture le 18/12/2020
Affiché le
ID : 059-215900903-20201217-20_5_17-DE

- 28 262,00 € HT pour le lot flotte automobile ;
- 3 817,80 € HT pour le lot protection juridique commune ;
- 3 184,15 € HT pour le lot protection juridique agents-élus.

Les marchés, dont la prise d'effet est prévue au 1er janvier 2022, sont passés pour une durée de 5 ans, hormis pour les contrats permettant un décalage de leur date de démarrage d'un an et dont la durée sera, de ce fait, portée à 4 ans. Leur échéance est donc fixée au 31 décembre 2026.

Les marchés concernant notre commune sont passés pour une durée de 5 années.

La MEL est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Pour les communes, la MEL sera chargée de procéder à la mise en œuvre de la procédure de passation jusqu'à l'attribution du marché, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

Il est proposé de créer le groupement de commandes avec la MEL, SOURCEO et les communes suivantes :
ALLENNES-LES-MARAIS, BAISIEUX, BAUVIN, BOUSBECQUE, BOUVINES, CARNIN, CHERENG, COMINES, DON, EMMERIN, ENGLOS, ENNETIERES-EN-WEPPES, ERQUINGHEM-LE-SEC, ESCOBECQUES, FACHES-THUMESNIL, FROMELLES, HAUBOURDIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, LA MADELEINE, LAMBERSART, LANNOY, LEZENNES, LOMPRET, LOOS, MARCQ-EN-BAROEUL, MARQUETTE-LEZ-LILLE, MOUVAUX, NEUVILLE-EN-FERRAIN, PROVIN, RONCQ, SAILLY- LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, SANTES, SEQUEDIN, TEMPLEMARS, TOURCOING, TRESSIN, VILLENEUVE D'ASCQ, WATTRELOS, WAVRIN, WERVICQ, WILLEMS.

La Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser la passation des marchés publics d'assurances mutualisés dans le cadre du groupement de commandes ;
- d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation dans les conditions prévues à l'article R2124-3 du code de la commande publique, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables prévu à l'article R2122-2 du même code ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

MAIRIE DE BOND (NORD)